

	Mairie d'IFS Esplanade François Mitterrand B.P. 44 – 14123 IFS Tél : 02-31-35-27-27 Fax : 02-31-78-30-09	Département CALVADOS
		Canton
		CAEN XVI
	DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL	

L'an deux mille vingt-quatre

Le 8 avril

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, salle du conseil municipal sous la présidence de Michel PATARD-LEGENDRE, Maire,

Date de convocation 29 mars 2024

Date d'affichage 29 mars 2024

Nombre de conseillers en exercice 33

Présents 28

Votants 33

Etaient présents : Thierry RENOUF, Martine LHERMENIER, Mohamed MAÂCHE, Elodie CAPLIER, Pascal ESNOUF, Françoise DUPARC, Yann DRUET, Aminthe RENOUF, Jean-Pierre BOUILLON, Philippe GIRONDEL, Josiane LEFEVRE-FOUBERT, Clément HUYGHE, Inès TOROND-MOYA, Lydie WEISS, Jacqueline BAZILLE, Sylvain JOBEY, Nicolle ANTHORE, Ayhan AYDAR, Virginie DALY, Christophe HEBERT, Marc DURAN, Sébastien LAGALLE, Jean-Paul GAUCHARD, Jean-Claude ESTIENNE, Aurélie TRAORE, Allan BERTU et Cédric EVANO **formant la majorité des membres en exercice.**

Procurations : Nadège GRUDE, Christophe MOUCHEL, Justine PREVEL-LAVERGNE, Nadia DAMART et Sonia CANTELOUP **avaient respectivement donné pouvoir à :** Martine LHERMENIER, Thierry RENOUF, Philippe GIRONDEL, Françoise DUPARC et Cédric EVANO.

Absents excusés : Nadège GRUDE, Christophe MOUCHEL, Justine PREVEL-LAVERGNE, Nadia DAMART et Sonia CANTELOUP.

Secrétaire de séance : Allan BERTU et Thierry RENOUF.

N° 2024-052 – ÉCOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE ET DE DANSE – PROJET D'INVESTISSEMENT SUR LE PARC INSTRUMENTAL ET MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE

Dans le cadre de la sollicitation de l'aide à l'investissement faite auprès du service des affaires culturelles du Département du Calvados par l'École Municipale de Musique et de Danse d'IFS, il est demandé de fournir la délibération approuvant le dit projet.

L'aide à l'investissement du Département :

- A pour objectif de contribuer au renouvellement du parc instrumental proposé à la location et du matériel à but pédagogique des établissements d'enseignement artistique ;
- Renforce et soutient le développement des pratiques collectives et de ses équipements ;
- Participe et encourage les projets d'ouverture vers les pratiques amateurs ;
- Apporte son aide à la création des orchestres à l'école (OAE).

Le projet d'investissement 2024 porte sur l'acquisition de matériel pédagogique destiné à l'ensemble des élèves de l'établissement.

Il mentionne la liste détaillée suivante :

16 tutus	Souhait de doter l'école de tutus pour les classes de danse classique.
2 banquettes de piano	Remplacement d'une banquette cassée et acquisition d'une nouvelle banquette pour un piano non pourvu.
1 ampli	Développement de la classe de guitare : basse et électrique.

Investissement envisagé (attention, le total est en HT) :

Instrument et matériel	Nombre	Sera proposé à la location (oui/non)	Tarif annuel de location	Coût prévisionnel de l'achat HT
Tutus	16	Non	/	520 €
Banquettes de piano	2	Non	/	198,33 €
Ampli	1	Non	/	207,50 €
Budget total investissement HT				925,83 €

Il est à noter que l'aide potentielle à l'investissement peut couvrir 50 % du montant global envisagé.

Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur la validation de ce projet d'investissement 2024 visant à pourvoir aux besoins d'équipement du parc instrumental de l'École Municipale de Musique et de Danse. Le montant de cet investissement s'élève à 925,83 € HT.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le budget 2024 ;

VU l'avis de la commission « Culture, Animation du territoire, Participation citoyenne et Coopération décentralisée » réunie le 5 avril 2024 ;

CONSIDERANT l'intérêt pour la Ville d'assurer le renouvellement du parc instrumental de l'École Municipale de Musique et de Danse et d'accompagner les projets pédagogiques en les dotant des moyens nécessaires adaptés ;

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

ADOpte le projet d'investissement 2024 de l'École Municipale de Musique et de Danse dédié aux dépenses inhérentes au renouvellement du parc instrumental ainsi qu'aux différentes acquisitions matérielles et ce, afin d'accompagner les projets pédagogiques.

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter le Département pour tout financement mobilisable pour ces investissements.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération.

Ifs, le 8 avril 2024

Le Maire,


Michel PATARD-LEGENDRE

Rendue exécutoire le : 10 avril 2024

Affichée le : 10 avril 2024

Acte à classer

2024-052

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2024-04-10T14-31-41.00 (MI252239204)

Identifiant unique de l'acte : 014-211403415-20240410-2024-052-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : École Municipale de Musique et de Danse - Projet d'investissement sur le parc instrumental et matériel pédagogique

Date de décision : 10/04/2024



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de compétences
9.1. Autres domaines de compétences des communes

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : [2024-052.PDF](#)

Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé

Date 10/04/24 à 14:17

Par [LELONG EMILIE](#)

Transmis

Date 10/04/24 à 14:31

Par [LELONG EMILIE](#)

Accusé de réception

Date 10/04/24 à 14:37